

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170405-D2017-22-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2017  
Date de réception préfecture : 10/04/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2017-22 en date du 05/04/2017 concernant l'affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2016 au budget principal 2017 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 avril 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 30 mars 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude LEBLOIS, Pascal BABAUDOU, Christine CASTANET.

Représentés : M. Michel JACQUET, procuration à M. Dominique GILLES ; Mme Christelle LATOUR, procuration à Mme Christine CASTANET.

M. Pascal BABAUDOU été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Le Conseil Municipal :

Considérant le compte administratif 2016 du budget principal approuvé par délibération du 13 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

POUR MEMOIRE :	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2015	106681,74
Excédent d'investissement antérieur reporté 2015	-12989,47
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016	
Solde d'exécution de l'exercice	5624,64
Solde d'exécution cumulé	-7364,83
RESTE A REALISER AU 31/12/2016	
Dépenses d'investissement	14361,36
Recettes d'investissement	2505,68
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-7364,83
Rappel du solde des restes à réaliser	-11855,68
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-19220,51
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE	-19220,51
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	26538,09
Résultat antérieur	106681,74
TOTAL A AFFECTER	133219,83
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 avril 2017.

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170405-D2017-22-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2017  
Date de réception préfecture : 10/04/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	19220,51
2) Reste de fonctionnement à reporter au BP 2017 ligne 002 (reporte à nouveau créateur)	113999,32

A La Geneytouse, le 07 Avril 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 avril 2017.